



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le

Préfecture du Loiret le

ID : 045-214500498-20250130-2025013006-DE

l'enregistrement ACTES

Conseil Municipal **Délibération numéro 2025013006**

**Date de la
convocation**
24.01.2025

**Date
d'affichage**
24.01.2025

**Nombres de
membre**
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le *trente* janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Présents : Mmes et Mrs. Florence BONDUEL Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Christian AMEUR, Sylvie VUILLET, Gilberte BADAIRE, Dominique BAUDOIN, François DAUBIN, Aurélie DAUBIN, Sophie THIRET épouse ALLION.

Absents donnant pouvoir : Aurélie BLOT à Aurélie DAUBIN, Ilona BERNY-VILFROY à François DAUBIN, Yann GOLLION à Florence BONDUEL, Jonathan RÉMÉNÉ à Sylvie VUILLET, Catherine FOUCAULT à Christian TOUSSAINT.

Convention d'adhésion à la mission retraite du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret

Délibération
2025013006

Pour 15
Contre 0
Abstention 0

La collectivité adhère depuis 2017 à la mission retraite proposée par le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret .

Ainsi, le Centre de Gestion met à disposition des collectivités des prestations retraite afin de réaliser en leur place leurs dossiers, et, l'accueil et l'information individuels des agents.

La convention a pour objet de définir le champ et les conditions d'intervention du Centre de Gestion auprès de la commune lorsque celle-ci lui confie les missions suivantes :

- Constitution du dossier de liquidation des droits à pension normale, d'invalidité et de réversion d'actif, y compris pour une retraite progressive. Tarif de 90 €
- Constitution du dossier de liquidation des droits à pension normale, d'invalidité et de réversion d'actif dans l'année suivant une simulation de calcul. Tarif de 50 €
- Demande d'avis préalable (exclusivement dans le cadre d'une recherche de droits au titre de travailleur handicapé). Tarif de 70 €
- Simulation de calcul de pension /études de droits. Tarif de 40 €
- Rendez-vous individuels avec les agents pour lesquels le délai de mise en retraite est supérieur à 5 ans. Tarif de 40 €

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Décide d'adhérer au service payant, selon tarif fixé par délibération du Centre de gestion de la FPT du LOIRET, de la prestation retraite du Centre de Gestion de la FPT du LOIRET pour la constitution des dossiers et l'accueil des agents.

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le

Préfecture du Loiret le

ID : 045-214500498-20250130-2025013006-DE

enregistrement ACTES



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Conseil Municipal **Délibération numéro 2025013006**

Autorise Madame le Maire à signer la convention et tous les actes ou avenants à intervenir dans le cadre de l'une de ces procédures.

Le Maire,



Florence BONDUEL

Le Secrétaire de séance,

**Aurélie DAUBIN,
Conseillère municipale.**

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>